



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1071-87-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-87-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'encadrement du projet secteur rue des Étangs »

➤ Ce projet de règlement a pour objet :

- *De créer la zone R7-2 à même la zone R4-1;*
- *D'ajouter des dispositions relatives à la zone R7-2;*
- *De restreindre l'utilisation d'abri d'auto temporaire dans les zones R7-1 et R7-2.*

Ce règlement est sujet à approbation référendaire.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 14 janvier 2025, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 5 décembre 2024.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe